

# MOISSANNES INFOS DECEMBRE 2016



Suite à la réunion du CCAS, nous vous informons que la municipalité souhaite proposer aux habitants de la commune de Moissannes, de participer au repas des aînés moyennant une somme de 32€ pour les adultes et 10€ pour les enfants de moins de 12 ans, dont il s'acquitteront sur place.

LE REPAS SERA SERVI  
LE 14 JANVIER 2017 A 12H00  
SALLE PHENIX  
ANIMATION PAR M. PASCAL TERRIBLE



Si vous souhaitez participer à ce repas, nous vous demandons de contacter le secrétariat de la mairie au 05.55.75.32.06 ou de retourner le coupon réponse ci-dessous.

---

Nom :  
Nombre d'adulte: x 32€  
Nombre d'enfant - de 12ans : x 10 €

**SANS REPONSE DE VOTRE PART AU 30.12.2016 VOUS NE POURREZ PAS ASSISTER AU REPAS**

A l'occasion de la nouvelle année, Monsieur le maire et les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux et vous invitent à une cérémonie suivie d'un apéritif qui aura lieu:

**VENDREDI 6 JANVIER 2017  
A 19H30 SALLE PHENIX**



## ERRATUM

Horaires d'ouverture de la  
Mairie

Sur le bulletin municipal, les semaines paires et impaires ont été inversées.

Nous vous présentons nos excuses pour cette erreur.

## LISTE ELECTORALE

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune de Moissannes, je vous invite à vous présenter au secrétariat de la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3mois au plus tard le 31 décembre 2016 :

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE SONT:

Les semaines Paires : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

Les semaines Impaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30 et le mercredi et samedi de 8h30 à 12h00

Semaine du 19 /12/2016 au 24/12/2016 inclus le maire sera présent de 10h30 à 12h00 et un remplaçant sera disponible de 13h30 à 17h30



## DENOMINATION DES RUES

Vous avez eu connaissance par différents courriers, provenant notamment de la mairie, de votre nouvelle adresse.

Le matériel a été commandé. A réception, le personnel technique installera les plaques de rues. Vous serez invités à venir retirer votre numéro d'habitation au secrétariat de la mairie.



La Vice présidente de la commission communication,  
Samantha BARRAUD